

Crimes d'honneur dans les familles et sociétés arabes : une lecture de la littérature et des cadres juridiques

Honor killings in Arab families and societies: a reading of the literature and legal frameworks

Amel HADJA

Ecole Nationale Supérieure de Sciences Politiques (Algérie) , enssp_2009@enssp.dz

Date de réception : 15/05/2023 ; Date de révision 28/12/2023 ; Date d'acceptation : 31/12/2023

Résumé :

Les crimes d'honneur sont un problème tragique omniprésent dans les familles et les sociétés arabes, car des individus (généralement des femmes) sont tués par des membres de la famille en guise de punition pour un comportement jugé contraire aux normes culturelles ou religieuses, cet article fournira une revue de la littérature sur les crimes d'honneur dans les sociétés arabes, en examinant les facteurs culturels et sociaux qui contribuent à cette pratique, ainsi que les cadres juridiques qui ont été mis en place pour la combattre. L'article conclura en discutant des défis auxquels sont confrontés les efforts visant à éradiquer les crimes d'honneur dans les sociétés arabes et en suggérant des stratégies possibles pour réduire leur occurrence

Mots-clés : crimes d'honneur ; protection juridique ; traditions sociétales ; femmes.

Abstract

Honor killings are a tragic and pervasive problem in Arab families and societies, as individuals (usually women) are killed by family members as punishment for behavior deemed contrary to cultural or religious norms, this article will provide a review of the literature on honor killings in Arab societies, examining the cultural and social factors that contribute to this practice, as well as the legal frameworks that have been put in place to combat it. The article will conclude by discussing the challenges facing efforts to eradicate honor killings in Arab societies and suggesting possible strategies to reduce their occurrence.

Keywords: honor killings; juridic protection; societal traditions; women.

I. Introduction :

Les crimes d'honneur sont des actes de violence perpétrés contre des femmes et des filles dans le but de préserver l'honneur familial ou communautaire. Bien que cette pratique ne soit pas exclusive aux sociétés arabes, elle est souvent associée à cette région du monde. Cet article se penchera sur les crimes d'honneur dans les

familles et les sociétés arabes en passant en revue la littérature et les cadres juridiques.

Contexte : Un large éventail de facteurs contribue à la pratique des crimes d'honneur dans les sociétés arabes, notamment les traditions culturelles et religieuses, l'inégalité entre les sexes et les conditions socio-économiques. Certains chercheurs ont soutenu que le crime d'honneur est une forme de violence contre les femmes qui sert à préserver les structures de pouvoir patriarcales et à restreindre l'autonomie des femmes. D'autres ont indiqué que cette pratique était motivée par le désir de maintenir la cohésion sociale et de prévenir l'effondrement des structures familiales traditionnelles.

Les crimes d'honneur sont souvent liés à la perception de la sexualité des femmes et de leur comportement envers les normes sociales et culturelles. Les femmes qui sont perçues comme ayant transgressé ces normes sont souvent victimes de violence de la part de leur famille ou de leur communauté. Dans certaines sociétés arabes, l'honneur est souvent lié à la virginité des femmes avant le mariage et à leur comportement dans le mariage.

1. Revues de la littérature :

Plusieurs études ont été menées sur les crimes d'honneur dans les sociétés arabes. Ces études ont montré que ces crimes sont souvent perpétrés par des membres de la famille, y compris des pères, des frères et des cousins. Les auteurs soulignent également que les femmes sont souvent victimes de ces crimes en raison de l'absence de lois efficaces pour les protéger.

1-1 Le concept d'honneur selon Nawal Al-Saadawi:

Nawal Al-Saadawi est une éminente auteure féministe égyptienne qui a écrit sur une variété de sujets liés à la condition féminine et aux droits humains en général. Elle a souvent abordé la question de l'honneur dans ses écrits, qui est un concept complexe et souvent mal compris dans les sociétés arabes.

Pour Al-Saadawi, l'honneur est un concept culturel qui est souvent utilisé pour maintenir la domination des hommes sur les femmes. Dans de nombreuses sociétés arabes, l'honneur est lié à la virginité et à la chasteté des femmes, ce qui signifie que les femmes qui ont des relations sexuelles en dehors du mariage peuvent être considérées comme ayant perdu leur honneur.

Cependant, Al-Saadawi souligne que cette notion d'honneur est utilisée de manière sélective et injuste, car les hommes ne sont pas soumis aux mêmes normes de chasteté et de virginité. Elle écrit dans son livre "La Femme et le Sexe" ¹ que "les hommes peuvent avoir des relations sexuelles avec n'importe qui, n'importe quand, mais une femme doit être vierge avant le mariage et fidèle après".

¹El Saadawi Nawal, **La Femme et le Sexe**, édition L'harmattan, Paris, 2017.P 37.

Al-Saadawi affirme que cette notion d'honneur est utilisée pour maintenir le contrôle des hommes sur les femmes en régulant leur comportement sexuel. Elle note que cela peut conduire à des violences physiques et psychologiques contre les femmes qui ne se conforment pas aux normes de l'honneur, y compris les meurtres d'honneur.

Dans son livre "La Face cachée d'Eve" ¹, Al-Saadawi explore également la manière dont la notion d'honneur est liée à l'identité de genre et à la construction sociale du masculin et du féminin. Elle écrit que "l'honneur est une construction sociale qui est étroitement liée au genre et à la sexualité, et qui est utilisée pour contrôler et réguler les comportements des femmes et des hommes". ²

En conclusion, pour Nawal Al-Saadawi, le concept d'honneur est utilisé pour maintenir la domination masculine sur les femmes et souvent utilisé de manière sélective et injuste pour réguler le comportement sexuel des femmes. Elle souligne que cette notion est étroitement liée à l'identité de genre et à la construction sociale du masculin et du féminin, et qu'elle peut conduire à des violences contre les femmes qui ne se conforment pas aux normes de l'honneur.

1-2 Le concept d'honneur selon Germaine Tillion

Germaine Tillion était une anthropologue, ethnologue, résistante et écrivaine française, connue pour son travail sur l'Afrique du Nord, notamment sur les populations berbères. Dans son ouvrage "Le harem et les cousins" ³, elle aborde le concept d'honneur dans la société traditionnelle algérienne, qu'elle a étudiée en profondeur.

Selon Tillion, l'honneur est un concept central dans la société algérienne traditionnelle, qui est basée sur une hiérarchie stricte entre les hommes et les femmes. L'honneur est associé à la réputation de la famille, et toute atteinte à cet honneur doit être vengée pour restaurer la réputation de la famille. Cette vengeance peut prendre la forme de la violence physique, y compris le meurtre, et elle est souvent justifiée par la notion de "défense de l'honneur".

Tillion critique cette conception de l'honneur comme étant oppressive pour les femmes, qui sont souvent considérées comme des objets à préserver ou à défendre au nom de l'honneur familial. Elle affirme que cette vision de l'honneur est utilisée pour justifier des pratiques telles que l'excision, le mariage forcé et l'enfermement des femmes dans le harem.

Tillion propose une vision alternative de l'honneur, qui implique le respect mutuel entre les membres d'une communauté et la promotion de la dignité humaine pour tous. Elle affirme que l'honneur doit être basé sur des

¹Nawal El Saadawi, **La face cachée d'Eve : les femmes dans le monde arabe**, Éditeur : Des femmes, Paris, 1982

; p 53.

² Nawal El Saadawi, **La Femme et le Sexe**, Op.cit., P 48.

³ Tillion Germaine. **Le harem et les cousins**. Éditions du Seuil, France, 1966.

valeurs telles que la solidarité, la responsabilité et le respect de la vie humaine, plutôt que sur la défense d'une réputation familiale.

En somme, pour Germaine Tillon, le concept d'honneur peut être un outil de domination et d'oppression, mais il peut également être redéfini pour promouvoir des valeurs positives et constructives au sein d'une communauté.

Germaine Tillon affirme que le phénomène de ségrégation sexuelle dans les espaces publics à travers des frontières et des barrières invisibles existait dans les sociétés européennes, à travers une enquête menée par la chercheuse en Italie exactement en Sicile dans les années vingt du siècle dernier. Elle dit que certains villages italiens sont très similaires à l'organisation sociale des villages kabyles qui séparent les sexes dans les espaces publics, et en Grèce exactement dans une zone appelée Tisali, le lendemain du mariage, le mouchoir de virginité de la mariée est affiché devant tout le monde comme preuve d'honneur.

En est fait il y des ressemblances entre les coutumes chrétiennes et celles que l'on attribue généralement à la seule communauté islamique, par exemple dans les villages grecs, une femme soupçonnée d'infidélité est renvoyée dans sa famille, où le père ou le frère aîné de la femme doit la tuer au nom de l'honneur... souvent d'un coup de poignard Et quand elle n'a ni père ni frère, le village attend que l'oncle ou le cousin pratique ce rituel sanglant. La chercheuse Germaine Tillon affirme que de telles tueries existent au Maroc, dans les tribus, et qu'elles n'existent pas dans les Aurès, ni en Mauritanie, ni dans la région touarègue, mais qu'elles sont acceptées par l'opinion publique en Irak et que la loi qui les criminalise est faible ... Le meurtre d'une femme adultère pour La méthode de la lapidation à mort est encore largement pratiqué dans le bassin méditerranéen. Tout se passe comme si l'adultère de la femme était un crime contre la société à laquelle elle appartient, et la société se venge de telle manière que la responsabilité du meurtre est partagée par tous les individus impliqués dans le processus de lapidation.¹

1-3 Le concept d'honneur selon Pierre Bourdieu

Le concept d'honneur et son impact sur les femmes dans les sociétés a été largement étudié par le sociologue français Pierre Bourdieu. Dans ses recherches, Bourdieu explore comment les systèmes d'honneur fonctionnent dans différentes cultures et comment ils affectent les rôles et les relations entre les hommes et les femmes. Le concept d'honneur chez Bourdieu défini comme une qualité morale qui est associée à une certaine dignité ou à un respect qui est accordé à une personne ou à un groupe en raison de son statut

¹ جرمن تیلون، الحريم و أبناء العم: تاريخ النساء في مجتمعات المتوسط، ترجمة: عز الدين الخطابي و إدريس كثير، لبنان: دار الساقي للنشر، ص 197.196.

social ou de son comportement. Dans de nombreuses cultures, l'honneur est lié à la virilité et à la domination masculine.

L'honneur et les femmes : Dans les sociétés traditionnelles, les femmes sont souvent considérées comme des symboles de l'honneur familial. Elles sont censées protéger la réputation de leur famille en respectant les normes sociales de comportement. En conséquence, les femmes peuvent être soumises à des restrictions sévères en ce qui concerne leur comportement, leur habillement et leur interaction avec les hommes. Ces restrictions sont souvent utilisées pour maintenir la domination masculine et pour préserver les normes de genre traditionnelles¹. Les femmes sont souvent considérées comme des possessions de leur famille ou de leur mari, et leur honneur est lié à leur obéissance et à leur chasteté. Les femmes qui ne respectent pas ces normes sont souvent stigmatisées et peuvent faire l'objet de violence ou d'humiliation publique.

L'impact de l'honneur sur les femmes : Les systèmes d'honneur peuvent avoir des conséquences graves pour les femmes, notamment en ce qui concerne leur santé mentale et physique. Les femmes peuvent subir des pressions extrêmes pour se conformer aux normes de comportement qui sont associées à l'honneur familial, ce qui peut entraîner une perte d'autonomie et de liberté.

Les femmes qui ne respectent pas les normes sociales de comportement peuvent faire l'objet de violences physiques et psychologiques. Elles peuvent également être ostracisées de leur communauté et de leur famille, ce qui peut entraîner une perte de soutien social et économique.

En Conclusion : Les recherches de Bourdieu mettent en évidence l'impact négatif des systèmes d'honneur sur les femmes. Ces systèmes sont souvent utilisés pour maintenir la domination masculine et pour préserver les normes de genre traditionnelles. Les femmes peuvent être soumises à des restrictions sévères en ce qui concerne leur comportement et leur interaction avec les hommes, ce qui peut avoir des conséquences graves pour leur santé mentale et physique. Pour lutter contre ces inégalités, il est important de sensibiliser les communautés à ces problèmes et de promouvoir l'égalité des sexes.

2. Les crimes d'honneur dans les sociétés arabes entre la pratique et le cadre juridique

¹ Pierre BOURDIEU, **la domination masculine**, édition du seuil, Paris, 1998, p 63.

En 2019 Une jeune fille palestinienne, Israa Gharib, est sortie en compagnie d'une proche avec son fiancé avec l'accord de sa mère ; A cause d'une vidéo sur Instagram, une cousine contacte les proches de la jeune fiancée pour l'accuser de toucher à l'honneur de la famille en sortant avec un homme sans contrat de mariage. Après qu'elle est sortie de l'hôpital a reçu un coup fatal au niveau de la tête. La jeune fille a été dans le coma suite au traumatisme crânien mais n'a pas survécu. La jeune Israa a été roué de coups. Elle a été hospitalisée suite à plusieurs fractures à la colonne vertébrale. Israa Gharib n'est ni la première ni la dernière à être tuée par sa famille pour laver la honte et préserver l'honneur.

En Syrie, ce phénomène s'est exacerbé avec l'augmentation du taux de violence et de meurtre après le déclenchement de la révolution syrienne. Dans la ville d'As-Suwayda, le sud de la Syrie, plusieurs crimes ont été enregistrés qui ont été classés dans la catégorie des crimes d'honneur ; Un père a tué sa fille parce que l'administration de l'école l'a convoqué et lui a dit que sa fille était absente de l'école et qu'elle avait été vue au marché avec une « camarade de classe » à elle. Il l'a tuée avec son arme avant de rentrer chez lui et l'a jetée sur la route.

Un mari tue son ex-femme, des frères se réunissent pour tuer leur sœur, et un jeune homme tue sa sœur et filme le crime en lui tirant dessus avec sa mitrailleuse ! La raison est une photo qui la postée sur Instagram.

Les crimes d'honneur sont une forme de violence basée sur le genre qui persiste dans de nombreux pays arabes. Ils sont aussi " une violation flagrante des droits de l'homme et des droits des femmes. Les femmes sont tuées simplement pour avoir exercé leur droit fondamental à l'autodétermination, à l'égalité et à la dignité »¹. Bien que ces crimes soient souvent justifiés par des motifs culturels et religieux, ils sont en réalité des violations des droits humains fondamentaux et devraient être considérés comme des crimes graves. Cette partie de l'article examine le statut juridique des crimes d'honneur dans les pays arabes, en se concentrant sur les lois nationales et internationales qui régissent cette pratique. L'analyse comparative montre que, bien que certains pays arabes aient adopté des lois pour criminaliser les crimes d'honneur, leur application reste insuffisante et les peines sont souvent trop légères pour dissuader les auteurs de commettre ces crimes.

¹ Abed, Salim. «Crimes d'honneur: la violation des droits de l'homme et des droits des femmes». **Revue internationale de droit et de politique**, 2(1), 2016, 45-56.

2-1 La Législation en matière de crimes d'honneur

Les lois régissant les crimes d'honneur varient d'un pays à l'autre dans les pays arabes. Dans certains pays, comme l'Égypte et la Jordanie, les crimes d'honneur sont considérés comme un crime distinct et sont punis de manière spécifique. Dans d'autres pays, comme l'Arabie saoudite, les crimes d'honneur sont considérés comme un meurtre ordinaire et sont punis en conséquence. Mais en général "Les lois en matière de crimes d'honneur dans les pays arabes accordent souvent une certaine immunité aux membres de la famille qui commettent ces crimes, ce qui encourage l'impunité et la répétition de ces actes odieux".¹

Application des lois : Malgré l'existence de lois régissant les crimes d'honneur, leur application est souvent insuffisante. Dans de nombreux cas, les agresseurs ne sont pas poursuivis en justice ou ne sont pas punis de manière adéquate. Les autorités peuvent être réticentes à poursuivre les membres de la famille de la victime, craignant de s'attirer la colère de la communauté locale. Dans certains cas, les autorités elles-mêmes peuvent être complices de crimes d'honneur, en fermant les yeux sur les actes commis. Alors que "Les lois en matière de crimes d'honneur dans les pays arabes doivent être modifiées pour tenir compte des normes internationales en matière de droits de l'homme et de droits des femmes. Les États doivent prendre des mesures pour prévenir ces crimes et poursuivre les auteurs en justice"²

Accès à la justice pour les victimes : Les victimes de crimes d'honneur dans les pays arabes sont souvent confrontées à des obstacles pour accéder à la justice. Les systèmes juridiques dans ces pays peuvent être opaques et difficiles à naviguer, en particulier pour les femmes. Les victimes peuvent également craindre de signaler les crimes à la police, de peur de subir des représailles de la part de leur famille ou de la communauté locale.

Protection des victimes : Les victimes de crimes d'honneur dans les pays arabes peuvent avoir besoin de protection contre les agresseurs. Dans certains cas, les autorités peuvent fournir une protection aux victimes, en les plaçant dans des refuges ou en leur fournissant une assistance juridique. Cependant, ces mesures de protection ne sont pas toujours disponibles.

¹ El-Defrawy Mohamed. Les crimes d'honneur dans les pays arabes : une analyse des lois nationales et des normes internationales. **Journal international de criminologie**, 5(2) 2013, 67-78.

² Bakr, Mohamed. « Les crimes d'honneur dans les pays arabes : une analyse comparative des lois nationales et des normes internationales ». **Revue de droit international**, 3(2), (2012). 23-34.

2-2 Traitement juridiques des crimes d'honneur dans les pays arabes voici quelques exemples des pays arabes et comment traitent les crimes l'honneur **Egypte** :

Pour comprendre Le phénomène des crimes d'honneur en Égypte en analysant le cadre social et juridique qui les entoure. Les crimes d'honneur sont considérés comme une pratique acceptée dans la société égyptienne, en particulier dans les zones rurales, où la pression sociale pour préserver l'honneur de la famille est forte. Souvent ; les crimes d'honneur sont perpétrés contre les femmes qui ont commis des actes considérés comme "deshonorants" tels que l'adultère, l'échappée avec un homme ou même la simple suspicion d'une telle activité.

En ce qui concerne le cadre juridique, les crimes d'honneur ne sont pas spécifiquement codifiés en tant qu'infraction distincte dans la législation égyptienne. Les auteurs de crimes d'honneur sont souvent poursuivis pour meurtre, mais dans certains cas, ils sont acquittés ou reçoivent des peines réduites en raison de l'atténuation de la responsabilité liée à la préservation de l'honneur familial.¹

En 2019, la commission d'un crime odieux par un homme a suscité certaines croyances rigides selon lesquelles l'honneur que seules les femmes peuvent porter dans la société égyptienne pourrait devoir être reconsidéré. Un mari a tué sa femme et ses quatre enfants après avoir eu le "sentiment" qu'ils n'étaient peut-être pas "ses enfants". L'énormité du crime a choqué des millions d'Égyptiens, mais en même temps, beaucoup ont "compris" qu'un homme soupçonne le comportement de sa femme, ce qui lui fait perdre la tête. Quelques mois plus tard, un tribunal égyptien condamnait une mère qui avait tué sa fille célibataire après un avortement, à un an de prison, avec trois ans de prison avec sursis ! Dans sa décision, le tribunal s'est appuyé sur l'article 55 du code pénal qui lui permet, lorsqu'il juge un crime ou un délit, d'ordonner dans le même jugement de faire cesser l'exécution de la peine, s'il constate que les mœurs, passées, l'âge, ou les circonstances dans lesquelles le crime a été commis laissent croire qu'il ne reviendra pas à enfreindre la loi.

La loi égyptienne stipule également à l'article 237 du Code pénal que quiconque surprend sa femme en flagrant délit d'adultère et la tue sur-le-champ, et quiconque commet un adultère avec elle est puni d'une peine d'emprisonnement au lieu des peines prévues aux articles 234 et 236, comme

¹ Ahmed El-Gendy, Mohamed Gamal-Eldin, « Honor crimes in Egypt : An analysis of the social and legal framework ». *International Journal of Law, Crime and Justice*, 2019, 28-43.

le mari bénéficie d'une réduction de peine pour avoir tué la femme ! De même, une femme mariée est punie pour l'acte d'adultère, quel que soit le lieu où il s'est produit, que ce soit au domicile conjugal ou en dehors de celui-ci, contrairement à l'homme qui, s'il a commis l'adultère hors du domicile conjugal, n'est pas considéré comme un crime, et s'il a commis l'adultère hors du domicile conjugal avec une femme non mariée, alors l'acte n'est pas considéré comme un adultère. En outre, la peine pour adultère pour un homme, s'il est prouvé, est de six mois, tandis qu'une femme est emprisonnée pour une période n'excédant pas deux ans.

Ce qui est pire que tout ce qui précède, c'est que le Code pénal réduit la peine d'un mari qui surprend sa femme en commettant un adultère et la tue ainsi que ceux qui l'accompagnent. Il n'est pas soumis à la peine qui s'applique aux crimes de meurtre avec préméditation ou de coups. Qui mènent à la mort, mais il est plutôt puni de 24 heures d'emprisonnement, en compréhension de l'intense colère qui règne sur lui !

Dans la plupart des crimes de viol, les parents ne recherchent pas l'auteur pour le traduire en justice afin d'obtenir une punition appropriée, mais plutôt pour le persuader d'épouser la fille violée. Dans d'autres cas, la fille est tuée pour que la "honte" du viol puisse être enterrée avec elle.

En fin le cadre social et juridique entourant les crimes d'honneur en Égypte doit être revu pour lutter contre cette pratique. Ils recommandent des mesures telles que l'éducation pour sensibiliser les gens aux droits des femmes et aux conséquences des crimes d'honneur, ainsi que l'adoption de lois plus strictes pour punir les auteurs de ces crimes.

Jordanie :

En Jordanie, malgré toutes les lois qui ont été adoptées et les campagnes qui ont été organisées, les crimes d'honneur sont toujours l'une des manifestations négatives les plus importantes dont les Jordaniens cherchent à se débarrasser, avec tout ce qu'il y a d'horribles attaques qui ont fait des victimes parmi les femmes. Et des filles, dont la dernière était Ahlam, la trentenaire que son père a tuée de sang-froid, puis a bu du thé sur son cadavre.¹

L'histoire commence à chaque fois par des doutes et des soupçons sur le comportement des filles dans la fleur de l'âge, qui rêvent d'amour, de mariage et d'avenir, qui sont des raisons suffisantes pour que beaucoup les tuent, et plus tard, il devient clair pour les autorités que la plupart des filles qui ont été tuées "pour la défense de l'honneur" ont été des victimes. Human

¹ Rula Al-Hroob, « Honour crimes in Jordan : The social and legal framework ». *Journal of Social Sciences*, 12(1) 2016, 1-10.

Rights Watch estime le taux annuel de crimes d'honneur en Jordanie entre 12 et 14 crimes, tandis que des estimations non officielles indiquent que le nombre l'année dernière s'élevait à 20 crimes.

Le code pénal jordanien stipule que l'auteur du crime qui l'a commis dans un accès de rage bénéficie d'une excuse atténuante. Ainsi, la peine n'excède pas trois ans et pas moins d'un an. La même loi permet à la famille de la victime de laisser tomber le droit personnel, c'est-à-dire son droit à des représailles pour sa fille ou sa sœur, ce qui réduit de moitié la peine essentiellement clémente. Ces deux articles de la loi sont appliqués dans la majorité des cas car les familles veulent protéger le « coupable » qui est un membre de la famille, ce qui lui permet au final d'échapper à la sanction, et parfois des mineurs de la famille sont exploités pour commettent le crime et sont donc passibles de peines très légères.

Cette discrimination et les excuses indulgentes de la loi encouragent la poursuite des crimes « d'honneur ». Selon l'association de défense des droits de l'homme "Jordanian Women's Solidarity Institute" neuf meurtres domestiques contre des femmes ont été enregistrés en Jordanie depuis le début de 2020, et 21 crimes du même type ont été surveillés en 2019, et 60% de ces crimes ont été commis contre des jeunes femmes entre 18 et 37 ans.¹

La véritable raison de bon nombre de ces crimes réside dans les différences sociales, comme le fait de forcer la fille à se marier, d'épouser une personne d'une religion ou d'une nationalité différente, d'entrer dans une relation affective avec une personne rejetée par la famille ou de demander le divorce. Peut être due à des différends financiers, comme un différend sur l'héritage, par exemple. Les auteurs profitent de « l'honneur » pour échapper ou atténuer la peine. Selon les examens médico-légaux, la majorité des filles qui ont été tuées "pour la défense de l'honneur" étaient vierges

La législation jordanienne relative aux crimes d'honneur a connu des changements importants ces dernières années. En 2017, le Parlement jordanien a adopté une loi qui abolit les circonstances atténuantes pour les crimes d'honneur. Cependant, malgré ces efforts législatifs, les crimes d'honneur continuent de se produire en Jordanie.

En fin ; Le phénomène d'acceptation sociale constitue un obstacle majeur aux efforts de lutte contre les crimes d'honneur dans le pays, qui est le troisième dans le classement des pays dont les sociétés acceptent la

¹UN WOMEN, **General Framework for Gender Equality in Jordan**, consulté le 14-05-2023 à 20:36
https://jordan.unwomen.org/sites/default/files/2022-03/WC_General%20Framework%20for%20Gender%20Equality%20in%20Jordan_EN_f.pdf

commission de ce crime malgré son odieux. Un sondage d'opinion dans dix pays arabes réalisé par le réseau de recherche indépendant « Baromètre arabe » a montré en 2019 que 21 % des Jordaniens justifient et acceptent la commission de crimes d'honneur¹. L'autre phénomène le plus frappant, selon les spécialistes, est le silence de la femme en tant que mère ou sœur sur les crimes d'honneur, et parfois voire les justifier et les inciter.

Kuwait :

En Kuwait Des dizaines de crimes sont commis, des cadavres sont enterrés dans le désert, et il est allégué que la fille s'est mariée ou a voyagé, et parfois une balle perdue de l'arme de l'un des hommes de la famille s'installe "accidentellement" dans la poitrine d'une de ses filles, et personne ne sait rien du crime, ce qui rend impossible le comptage du phénomène.

L'article 153 du « code pénal » koweïtien établit une discrimination entre les hommes et les femmes en cas de crime d'« honneur », comme c'est le cas dans les lois égyptienne et jordanienne. Cependant, la loi koweïtienne permet également de punir le meurtrier d'une amende seulement et pas nécessairement avec l'emprisonnement.

L'article stipule que quiconque tue sa femme, sa fille, sa mère ou sa sœur "lorsqu'elle est en train d'avoir des relations sexuelles avec un homme" sera puni d'une peine d'emprisonnement n'excédant pas 3 ans ou d'une amende n'excédant pas 45 dollars, ou les deux pénalités.

Cet article a suscité de nombreuses controverses au milieu des appels à son abolition il y a des années, mais il est en discussion à l'Assemblée nationale depuis 2017, car certaines forces sociales soutiennent sa préservation.

L'Algérie :

Dans le plus grand sondage d'opinion auquel ont participé plus de 25 000 personnes de dix pays arabes, réalisé par le Baromètre arabe, un réseau de recherche indépendant dans les régions du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, au profit de BBC Arabic, ou ils ont interrogé les participants sur leur acceptation Le premier pays arabe était l'Algérie, avec un taux de 27 %, suivi du Maroc avec 25 %, puis de la Jordanie avec 21 %². Alors que les sites de réseaux sociaux ont augmenté le nombre de ce type de crime, de

¹ البارومتر العربي، نتائج البارومتر العربي في الأردن: الدورة السادسة، الاستطلاع الأول، تم الاطلاع يوم 5-5-2023 على الساعة: 14.00
[/https://www.arabbarometer.org/ar/surveys/covid-19-survey](https://www.arabbarometer.org/ar/surveys/covid-19-survey)

² BBC ARABIA ; The Big Poll: Views on Religion, Sexual Orientation, and Migration in the Middle East and North Africa
<https://www.bbc.com/arabic/magazine-48661721> consulté le 19 04 2023

nombreux maris se méfient désormais de leurs épouses, et ils pensent qu'ils les trompent et les trahissent avec d'autres personnes qu'ils ont rencontrées sur des plateformes de communication virtuelles, faisant référence à l'incident d'un intense querelle qui a failli se terminer en tragédie, après qu'un mari se soit mis en colère lorsqu'il a appris que sa femme avait un compte Facebook.

Les données indiquent que les crimes d'infidélité conjugale sont souvent la principale cause d'accidents qui se terminent par la mort de l'amant aux mains du mari par vengeance. Peut-être est-il remarquable que l'image du criminel ne soit plus confinée ou associée à une personne mentalement dérangée ou déviante, mais aussi à des personnes affectées qui étaient connues parmi leurs familles et leur entourage pour leur sobriété, mais qui ont commis des crimes contre leurs femmes et leurs filles, et dans de nombreux cas pour des raisons qui pourraient être considérées comme « insignifiantes ».

En outre, les taux croissants de violence dans la société algérienne sont devenus effrayants et reflètent un sentiment de frustration extrême et de stress psychologique aigu, qui à son tour conduit à l'émergence d'une forme d'agression, que l'on peut voir sous la forme de crimes, y compris celles liées à l'honneur.

La loi algérienne reste laxiste à l'égard des personnes qui commettent des crimes d'honneur, dont le législateur a parlé dans la cinquième section du Code pénal, des articles 296 à 303 bis 2, sous l'étiquette d'atteintes à l'honneur et à la dignité des personnes, à leur vie privée et à la divulgation de secrets.

Dans les cas impliquant l'honneur, conformément à ce qui est prévu par la loi, on trouve le crime de diffamation prévu à l'article 296 du Code pénal, le définissant comme toute attribution intentionnelle et publique à un incident spécifique qui nécessite une punition et un mépris pour la personne à qui il est attribué.

Ici, on peut dire qu'il n'y a pas de loi spécifique aux crimes liés à l'honneur, si ce n'est que le législateur algérien a défini les crimes de diffamation lorsqu'ils sont commis contre les personnes comme des délits, ce qui figure à l'article 297 de celui-ci qui stipule : « Toute expression ou propos honteux qui comprend le mépris ou la calomnie est considérée comme une insulte. "impliquant l'attribution de tout fait." »

Quant aux peines prévues à son encontre, nous constatons que la loi les stipulait à l'article 298, et prévoyait des peines de prison allant de deux à

six mois et une amende de 25 à 50 mille dinars (environ 194 à environ 388 dollars américains), soit un de ces deux peines. Le pardon de la victime met fin aux poursuites pénales.

Sur la base de ces articles de loi, la discrétion du juge demeure d'adapter les cas d'honneur et d'augmenter ou d'atténuer la peine, selon les circonstances dans lesquelles ils ont été commis, et la nature de la personne qui les a commis, qu'il soit récidiviste, ou à un casier judiciaire

Vers une révision juste des lois et des valeurs

Selon le rapport de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC)¹, plus de la moitié des victimes d'homicide dans le monde en 2018 ont été tuées par leur partenaire ou leur famille, la plupart en Afrique, suivies des Amériques, puis de l'Europe. Bien sûr, tous n'ont pas été tués "pour la défense de l'honneur", mais les chiffres indiquent l'échec des efforts pour lutter contre les "crimes d'honneur", selon le rapport. Le vice juridique dont souffre la Jordanie est le même qu'en Égypte et dans un certain nombre d'autres pays arabes

Alors qu'il n'y a pas de chiffres et de statistiques officiels sur les crimes d'honneur dans la société arabe, l'écho du phénomène est devenu audible pour tous, gouvernements et peuples, après la diffusion de la nouvelle du meurtre, qui révèle enfin un visage hideux des crimes commis sous la « revendication d'honneur." Le fil du crime qui commence par "soupçon" et se termine par Le meurtre d'une personne innocente dans la plupart des cas se poursuit sans sanction légale décisive pour les auteurs, à un moment où les tribunaux sont remplis d'affaires en attente d'être tranchées depuis des années, et la loi sert souvent de prétexte pour échapper à la sanction, en exploitant habilement ses filles.

Des rumeurs, une maladie mentale du mari, ou des accusations malveillantes sont souvent les mobiles du crime, et malgré cela, la peine est mitigée. Le Centre national de recherche sociale et criminologique en Égypte a mené une étude en 2015, selon laquelle 70 % des crimes d'honneur n'ont pas eu lieu en flagrant délit, mais les auteurs se sont plutôt appuyés sur des rumeurs. L'étude a indiqué que les enquêtes des autorités d'enquête dans 60% de ces crimes ont confirmé la méfiance de l'auteur à l'égard de la victime et la guettaient.

Conclusion :

Les militants et les défenseurs des droits de l'homme dans la plupart des pays arabes appellent à modifier le système de lois afin que la peine soit plus

¹ ONUDC, **le rapport de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime**, 2018, consulté le 19-04-2023 nodc.org/doc/wdr2018/WDR_2018_PressReleaseFR.PDF

sévère afin d'être proportionnelle au crime commis et de le traiter comme n'importe quel meurtre. C'est le pas qu'ont franchi la Tunisie et le Liban en annulant l'article sur les "crimes d'honneur". Les excuses atténuantes ont également été supprimées dans le code pénal en vigueur dans les territoires palestiniens en mai 2014.

Malgré l'importance de revoir les lois pour parvenir à la dissuasion, le changement de la culture qui condamne la victime est la première voie vers une solution. Il faut changer les concepts sociétaux qui lient l'honneur et la honte au comportement des femmes, et « normaliser la violence à leur égard » pour arrêter ces pratiques. Ce changement contribuera également à créer une base populaire qui fera pression pour amender la législation bloquée dans les parlements.

Cela nécessite aussi de miser sur l'éducation, car certaines femmes sont partenaires de l'oppression qui s'abat sur elles et la reproduit.

Cela nécessite également la libération de la culture du silence face à la violence et le développement d'institutions de contrôle et de surveillance, qu'elles soient affiliées à l'État ou à la société civile, pour développer des stratégies précises et efficaces pour prévenir ou réduire ces crimes.

Les institutions de l'État devraient également être encouragées à prendre au sérieux les plaintes pour violence à l'égard des femmes et à prendre les mesures appropriées pour garantir que les victimes de violence domestique obtiennent un abri sans compromettre leur liberté.

Bibliographie:

- 1- جرمين تيليون، الحريم وأبناء العم: تاريخ النساء في مجتمعات المتوسط، ترجمة: عز الدين الخطابي وإدريس كثير، لبنان: دار الساقى للنشر، ص 196-197.
- 2- البارومتر العربي، نتائج الباروميتر العربي في الأردن: الدورة السادسة، الاستطلاع الأول، تم الاطلاع يوم 2023-5-5 على الساعة: 14.00
<https://www.arabbarometer.org/ar/surveys/covid-19-survey/>
- 3- BOURDIEU Pierre, **la domination masculine**, édition du seuil, Paris, 1998, p 63.
- 4- El Saadawi Nawal, **La Femme et le Sexe**, édition L'harmattan, Paris, 2017.P 37.
- 5- El Saadawi Nawal, **La face cachée d'Eve : les femmes dans le monde arabe**, Éditeur : Des femmes, Paris, 1982, p 53.
- 6- Germaine Tillion. **Le harem et les cousins**. Éditions du Seuil, France, 1966.
- 7- Al-Hroob Rula, « Honour crimes in Jordan : The social and legal framework ». **Journal of Social Sciences**, 12(1) 2016, 1-10.

- 8- Abed, Salim. «Crimes d'honneur: la violation des droits de l'homme et des droits des femmes». **Revue internationale de droit et de politique**, 2(1), 2016, 45-56.
- 9- Ahmed El-Gendy, Mohamed Gamal-Eldin, « Honor crimes in Egypt : An analysis of the social and legal framework ». **International Journal of Law, Crime and Justice**, 2019, 28-43.
- 10- Bakr, Mohamed. « Les crimes d'honneur dans les pays arabes : une analyse comparative des lois nationales et des normes internationales ». **Revue de droit international**, 3(2), (2012). 23-34.
- 11- El-Defrawy Mohamed. Les crimes d'honneur dans les pays arabes : une analyse des lois nationales et des normes internationales. **Journal international de criminologie**, 5(2) 2013, 67-78.
- 12- UN WOMEN, **General Framework for Gender Equality in Jordan**, consulté le 14-05-2023 à 20:36
https://jordan.unwomen.org/sites/default/files/2022-03/WC_General%20Framework%20for%20Gender%20Equality%20in%20Jordan_EN_f.pdf
- 13- BBC ARABIA ; **The Big Poll: Views on Religion, Sexual Orientation, and Migration in the Middle East and North Africa**
- 14- <https://www.bbc.com/arabic/magazine-48661721> consulté le 19_04_2023
- 15- ONUDC, **le rapport de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime**, 2018, consulté le 19-04-2023
[nodc.org/doc/wdr2018/WDR_2018_PressReleaseFR.PDF](https://www.unodc.org/doc/wdr2018/WDR_2018_PressReleaseFR.PDF)